



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 27 du 19 juillet 2018

Catégorie B

CAPN n° du 13 juin 2018

Titularisation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2017 - 2018

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était consacrée à l'examen de la titularisation de la promotion des contrôleurs stagiaires 2017/2018.

Les élus ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-dessous.

La promotion comprend 755 stagiaires, qui se décomposent en 692 contrôleurs généralistes et 63 programmeurs titularisables. La titularisation des contractuels handicapés sera étudiée lors d'une CAP distincte en septembre puisqu'ils sont soumis à un stage pratique probatoire, dénoncé par les élus.

Cette réunion s'est donc prononcée sur la titularisation de 734 stagiaires.

Par ailleurs 1 stagiaire n'a pas satisfait à la formation théorique, son dossier a donc fait l'objet d'un examen individuel. L'administration a proposé son licenciement.

Les élus **F.O.-DGFIP** se sont prononcés pour la titularisation des contrôleurs et ont voté contre le licenciement.



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les attaques contre le monde du travail se multiplient et plus que jamais le droit protecteur pour les salariés est présenté comme un frein à la compétitivité des entreprises.

Dans la Fonction Publique, le programme Action Publique 2022 et son avatar, la refondation du contrat social avec les agents publics, préparent des abandons de missions et la disparition à terme du statut général et des statuts particuliers au profit d'une Fonction Publique sous contrat.

La publication du rapport du Comité Action Publique 2022 n'en finit plus d'être repoussée et les récentes mobilisations dans la Fonction

Publique en général et à la DGFIP en particulier n'y sont sans doute pas étrangères.

Ce retard permet en outre au gouvernement d'essayer de persuader l'opinion publique de la nécessité d'une Fonction Publique allégée et d'une réglementation simplifiée.

Il s'agit avant tout d'ouvrir au marché des pans entiers du service public au mépris de l'intérêt général, dans le seul but de continuer à supprimer des emplois statutaires.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, les fonctionnaires pourraient se trouver demain privés des moyens de faire valoir leurs droits et d'être défendus. Ainsi les commissions

administratives paritaires seraient transformées en simples instances de recours, l'administration procédant seule et sans contrôle aux actes de gestion concernant la carrière et la mobilité des agents.

Le gouvernement veut aller encore plus loin : préférer le recours aux contractuels plutôt que les emplois statutaires. **F.O.-DGFIP** réaffirme son attachement au statut et aux concours nationaux comme seule et unique voie d'accès à la Fonction Publique.

F.O.-DGFIP exige le retrait de toutes les mesures visant à imposer des restrictions en matière d'organisation des concours et examens professionnels : organisation des concours externes et internes le même jour, limitation à 5 des possibilités de se présenter à chacun de ces deux concours.

F.O.-DGFIP refuse toute tentative de faire de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle un vecteur de recrutement ou de promotion au profil et par métier.

La formation initiale doit intégrer toutes les missions exercées au sein de la DGFIP, favoriser leur exercice par tous les agents et être dispensée dans les établissements de l'ENFIP par des personnels de la DGFIP.

Il exige une formation initiale qui permette l'acquisition des connaissances nécessaires au bon exercice de toutes les missions de la DGFIP et comprenne un volet de préparation au premier emploi permettant aux agents de mieux appréhender leur arrivée dans les services.

F.O.-DGFIP s'oppose à la réforme de la formation initiale qui enferme les futurs stagiaires dans une logique d'employabilité immédiate recentrant la formation professionnelle sur la seule première affectation et s'oppose ainsi à toute forme de profilage des carrières au sein de la DGFIP.

La formation initiale doit intégrer l'accès à toutes les applications informatiques **F.O.-DGFIP** rejette l'individualisation des cursus de formation, facteur d'inégalité entre les agents.

Quel que soit le site de la formation, l'administration doit prendre à sa charge l'hébergement des stagiaires et le remboursement intégral des frais engagés. Les besoins sociaux et familiaux des agents doivent être pris en compte. Il revendique que la

formation initiale des contrôleurs débute au 1er septembre.

F.O.-DGFIP condamne tout caractère probatoire des stages. Chaque stagiaire doit bénéficier systématiquement d'un accompagnement par un véritable tuteur référent, qui doit assurer le suivi d'un seul stagiaire par session.

Il revendique le libre choix du lieu de réalisation du stage pratique par les stagiaires notamment pour les contrôleurs originaires de l'Outre Mer.

L'Administration doit donner tous les moyens aux stagiaires pour accomplir leur stage dans de bonnes conditions. Pendant toute la durée du stage, il ne peut leur être assigné d'objectifs. Elle doit proscrire la réalisation du stage sur le poste définitif.

Pour **F.O.-DGFIP**, les stagiaires doivent continuer à être affectés dans un mouvement général, seule solution qui garantit une égalité de traitement entre titulaires et stagiaires et une réelle prise en compte des priorités. Les affectations doivent être faites les plus fines possibles à l'issue du processus de CAP. **F.O.-DGFIP** exige que toutes les affectations ALD soient supprimées.

F.O.-DGFIP exige l'appel de toutes les listes complémentaires.

Sur l'ordre du jour de cette CAP, les stagiaires nous ont fait remonter un certains nombres d'interrogations.

Concernant la formation :

Il est nécessaire d'avoir un fil conducteur pour apporter la même formation, par contre les stagiaires se plaignent du manque de reformulation et parfois d'une impréparation manifeste des cours.

Les modules ne sont pas mis à jour : dates dans les exercices, procédures obsolètes, coquilles dans les synthèses ou les corrigés.

Le prélèvement à la source est à peine évoqué dans le programme Fiscalité Particulier alors qu'il entre en vigueur au 1er janvier 2019. Les stagiaires sortants de l'ENFIP ne sont malheureusement pas formés à cette réforme.

F.O.-DGFIP revendique plus de demi-journée de temps de travail autonome, pour travailler à plusieurs et acquérir les notions les plus complexes.

Les applications informatiques manquent cruellement, les stagiaires souhaitent être formés et autonomes en sortant de l'ENFIP. Seules Hélios et DDR3 leur sont accessibles et de façon insuffisante pour pouvoir les maîtriser.

Les stagiaires dénoncent les évaluations chiffrées trop scolaires et sources de stress qui ne permettent pas de s'assurer que tous ont acquis les connaissances nécessaires ou d'éviter les décrochages.

Concernant l'oral individuel, les stagiaires ne savent pas à quoi s'attendre précisément ni comment s'y préparer avec succès et demandent la communication des sujets des années précédentes.

Stage d'application :

Dans le fil conducteur du stage, il est prévu que les stagiaires participent à la campagne IR en mai pour une durée de 2 semaines pour les stagiaires de la filière fiscale et 1 semaine pour les stagiaires GP.

F.O.-DGFIP dénonce cette dérive, les stagiaires ne sont pas là pour pallier le manque de personnel.

Vie extra scolaire :

La restauration collective, à Clermont ou à Lyon ne donne pas satisfaction.

À Lyon, nous avons pu constater une dégradation de la qualité et de l'hygiène à la plonge. Sur le site de Clermont-Ferrand, le prix élevé et l'absence de menu « éco » font qu'un grand nombre de stagiaires vont se restaurer le midi, à la cantine de la poste plutôt qu'à l'ARENFIP. De plus, il n'y a peu de plats pour les personnes ne mangeant pas de viande... Or pour une question de santé et de diététique le choix quotidien des frites ou des pommes de terre sautées n'est pas l'idéal.

Concernant l'ENFIP de Lyon, la résidence la Cordée pose toujours problème, cette année pour le chauffage mais d'une façon générale sur l'entretien et l'état des logements.

F.O.-DGFIP renouvelle ses revendications, pour la défense des agents et du service public :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'attachement à la séparation ordonnateur/comptable,
- l'augmentation du point d'indice et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat,
- l'amélioration des plans de qualification,
- le maintien des actes de gestions en CAP Nationales,
- l'affectation la plus fine possible : commune/missions/structure,
- le refus de tous délais de séjours.

Les élus F.O.-DGFIP

Sylvie SERRE - Pascaline KERHOAS - Marie Laure SOLANO –
Philippe CANE – Florence ALVINERIE - Laurence DERIS

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP